



#1jeune1solution

3

Emplois FONJEP Jeunes

Les emplois FONJEP sont recrutés par des associations pour des postes d'animation locale. Les FONJEP Jeunes sont réservés à des personnes de 18 à 30 ans.

De quoi s'agit-il ?

Des emplois à destination des associations intervenant dans les champs de l'éducation, de l'animation ou de la cohésion sociale. Ils sont financés par l'État, via le fonds de coopération jeunesse et éducation populaire (FONJEP) à hauteur de 7 000 € par an pendant 3 ans.

Calendrier de mise en oeuvre

Un appel à manifestation d'intérêt sera lancé au niveau territorial par les services de l'État fin 2020 pour identifier les associations bénéficiaires de ces postes.

Les jeunes seront recrutés à compter de début janvier 2021.

Qui peut en bénéficier ?

Les associations qui embauchent des jeunes de 18 à 30 ans pour assurer ces missions.

Liens utiles

[FONJEP](#)

jeunes.gouv.fr

Comment en bénéficier ?

Pour les associations : vous devez contacter la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) de votre département ou la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) de votre région.

Qui contacter en Normandie ?



Arnaud CROCHARD
arnaud.crochard@jscs.gouv.fr
02.31.52.73.45

